



Arrêté n° 2022/71.....

## relatif aux délestages automatiques des armoires de commande de l'éclairage public en cas d'alerte EcoWatt

Le Maire de la commune de Plougoulm,

VU l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU la délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 relative à la coupure de l'éclairage public ;

CONSIDERANT le fait que la consommation d'électricité s'annonce tendue cet hiver ;

CONSIDERANT le dispositif EcoWatt mis en place pour sécuriser l'approvisionnement en électricité ;

CONSIDERANT la possibilité pour la commune de contribuer à diminuer les pics de consommation et notamment l'impact de l'éclairage public en réduisant son fonctionnement lors des alertes EcoWatt ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

### ARRETE

**Article 1 :** Des délestages automatiques des armoires de commande de l'éclairage public, via la télégestion « Finistère Smart Connect » ou le compteur Linky, sur le périmètre de la commune de Plougoulm pourront avoir lieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans les conditions définies ci-après.

Ces délestages sont temporaires, jusqu'au 31 mars 2023.

**Article 2 :** Ces extinctions automatiques ne seront appliquées qu'en cas de signal EcoWatt et durant les pics de consommation (principalement entre 18 h et 20 h). Elles n'auront lieu que dans les endroits où la réduction de l'éclairage public de porte pas atteinte à la sécurité sur le domaine public. Cette mesure est temporaire.

### **+ Annexer le tableau récapitulatif des armoires de commande d'éclairage public concernées**

**Article 3 :** Monsieur le Maire, Patrick GUEN est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il prendra ainsi toutes les mesures d'affichage et de signalisation nécessaires.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président du SDEF
- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Monsieur le président de l'intercommunalité
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie
- 

**Article 5 :** Le présent arrêté, qui sera affiché en mairie et publié sur le registre, fera l'objet d'un affichage municipal, d'une / plusieurs insertion(s) dans le bulletin municipal, d'une publicité par voie de presse ainsi que d'un avis distribué aux riverains des voies concernées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

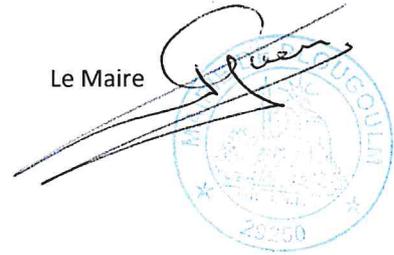
Affiché le

ID : 029-212901920-20221201-202271-AR

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Plougoulm, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le

ID : 029-212901920-20221201-202271-AR



## Commune de Plougoulm

### Application d'alerte Eco-Watt - Eclairage Public

(Formulaire à retourner avant le **21 octobre 2022** à l'adresse suivante: [peggy.treguer@sdef.fr](mailto:peggy.treguer@sdef.fr))

Numéro d'armoire	PDL	Localisation	Possibilité de coupure suite alerte Eco-Watt (entourer la réponse souhaitée)
1		D69	Oui / <input checked="" type="radio"/> Non
2		Rue de la Mairie	Oui / <input checked="" type="radio"/> Non
3		Keraeret	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
4		Guerveur	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
5		Rue de Prat Coulm	Oui / <input checked="" type="radio"/> Non
6		Rue du Stade	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
7			
8		Résidence des Dunes	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
9		Rue de la Mer	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
10		Stang	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
11		Rue du Stade	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
12		Rue Losquedic	Oui / <input checked="" type="radio"/> Non
13		Rue la Chapelle de Prat Coulm	Oui / <input checked="" type="radio"/> Non
14		Rue du Varquez	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
15		Lotissement de Ker an Each	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
16		Rue du Stade	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
17			
18		Sainte Catherine	<input checked="" type="radio"/> Oui / Non
Autres sites que vous souhaitez inclure dans le dispositif ECOWATT			

Je soussigné Patrick Guen agissant en qualité de Maire de la commune de Plougoulm, autorise le SDEF à couper les armoires ci-dessus désignées lors des alertes EcoWatt.

Plougoulm, le 8 novembre 2022

Signature   


Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le

ID : 029-212901920-20221201-202271-AR

---

---